

# **PLAN DE SECOURS**



(PLONGEE DU BORD)

Version n°1 en date du 31/03/2012, rédigée par Thomas LAVERGNE

## LE SITE DE PLONGEE

#### **NOM DU SITE**

La Pierre à Bise

#### **LOCALISATION PRECISE**

(permettant aux secours de trouver le site) Pointe de la Buffaz 73100 BRISON ST INNOCENT

#### **ETABLISSEMENT APS**

GUC Plongée

Piscine Universitaire

Rue de la passerelle

38340 SAINT-MARTIN-D'HERES

Tél.: 06 06 06 06 (président) N° affiliation FFESSM: 14380024 N° déclaration APS: 3806016

#### ASSUREUR / ASSISTANCE

Nom: AXA Cabinet Lafont

Tél: 04 68 35 22 26

N° police: XFR0055881PR/DAB1F11375

### **NUMEROS D'URGENCE**



18

SAMU

URGENCES POLICE POMPIERS

#### **DESCRIPTIF, CONDITIONS DE PLONGEE**

Grande dalle à 45°, roche et vase.

Descente très rapide.

Visibilité faible si pluie ou algues.

#### PROFONDEUR MAX DU SITE

94 M:

#### **MATERIEL DE SECOURS**

- ➤ Moyen de communication
- ➤ Eau douce
- > BAVU avec trois masques
- > Ensemble d'oxygénothérapie
- ➤ Masque à haute concentration
- > Couverture isothermique
- > Fiche d'évacuation
- Bouteille de secours gréée
- > Tablette de notation immergeable
- > Jeu de tables de décompression
- Bouée de signalisation en surface

#### **LOCALISATION**

Dans la voiture de :

Modèle:

Immatriculation: Contenu vérifié le :

Par:

Pression O2:



# **EN CAS D'ACCIDENT GRAVE**



La procédure de déclenchement des secours est placée sous la responsabilité du directeur de plongée (art. A322-72 du Code du Sport) qui réalise ou fait réaliser par des personnes compétentes le sauvetage, l'alerte et les premiers secours exigés par l'état de la victime, jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

#### **BILAN**

Conscience, respiration, ventilation.

#### **ALERTE**









SAMU

URGENCES POLICE POMPIERS

#### **ALERTE**

- ➤ Lieu précis
- > N° de téléphone
- Nombre de victimes
- Signes de l'accident (symptômes...)
- Secours apportés

#### **SECOURS**

Oxygène 100% à 15 litres par minute.

Possibilité, pour les sujets conscients ni allergiques ni intolérants, de mettre à disposition de l'aspirine. L'aspirine est un médicament, il doit donc être prescrit par un médecin ou Donné à la demande expresse de la victime.

Réhydrater avec eau ou jus de fruit (1 litre pour un sujet conscient, petites prises). Allonger et réchauffer (éventuellement mettre à l'ombre).

NE JAMAIS INTERROMPRE UNE PROCEDURE ENTAMEE, MEME EN CAS D'AMELIORATION.

EN CAS DE DOUTE, AGIR COMME SI UN ACCIDENT ETAIT DECLARE. NE JAMAIS REIMMERGER UNE PERSONNE ACCIDENTEE.

#### **EVACUATION**

Remplir la fiche d'évacuation de plongeur.